

Projet de convention professionnelle des artisans Taxi relatif au projet « Label Nuit »

En application de la charte cadre intitulée « Label Nuit » décidée conjointement le 15 décembre 2011 entre la Ville de Metz, la Préfecture, l'UPIHM, et le groupement des taxis de Metz,

Les artisans Taxis de Metz (une convention par signataire)

Soucieux de renforcer les prestations offertes à leur clientèle

Conscients de leur responsabilité en matière de sécurité routière

Souhaitent témoigner de leur professionnalisme et marquer leur volonté de participer activement au projet « Label Nuit »

S'inscrivent parfaitement dans les objectifs de cette charte cadre

Désirent de participer à ce projet et mettre en œuvre des actions innovantes dans le thème « Prévention des risques au volant » telles que :

- Chèques Taxis pour les jeunes de moins de 25 ans (voir modalités en annexe)
- Acceptation de réservation de courses demandées par les portiers des établissements signataires de la convention, sur présentation d'un chèque caution émis par le client

S'engagent à organiser le travail des artisans Taxis, et plus particulièrement celui de nuit, pour répondre à toute augmentation prévisible et souhaitable de leur activité et concourir ainsi à la lutte contre l'insécurité routière, notamment celle liée à l'alcoolisme et aux autres substances toxiques.

Le

L'artisan Taxi

Le Président du groupement des taxis
de Metz

Monsieur

Monsieur Mario BENFATTO